



Acronyme du projet : GIREPAM

Titre du projet : Gestion Intégrée des Réseaux Ecologiques à travers les Parcs et les Aires Marines

Gestion de la plaisance : Mise en place d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers

Nom de l'organisation en charge du livrable : Parc national de Port-Cros

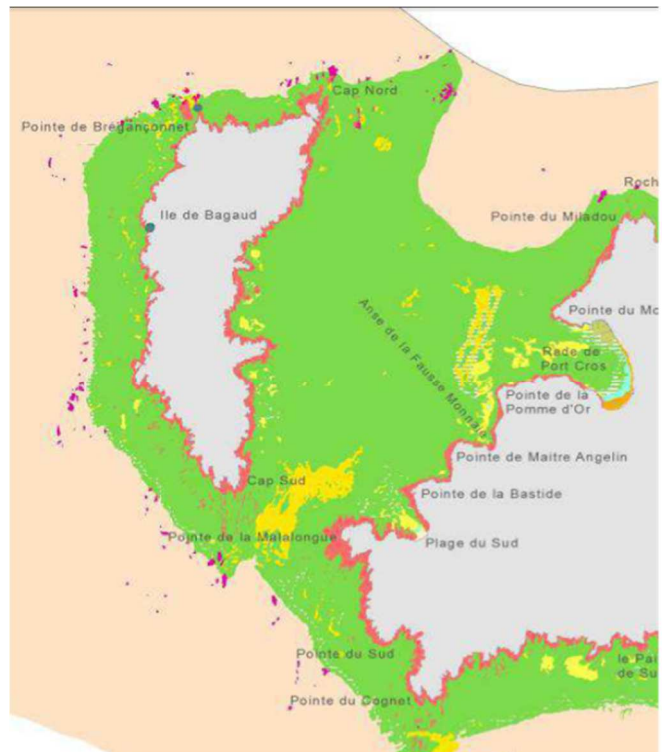
Responsable du livrable:	Parc national de Port-Cros
Workpackage	T1.3.6 : Action pilote pour l'environnement - Organisation du mouillage dans la passe de Bagaud

Auteur(s)		
Nom	Organisation	E-mail
Giulia Azzolini	Parc national de Port-Cros	giulia.azzolini@portcros-parcnational.fr

1 La passe Bagaud

1.1 CONTEXTE

Située dans le cœur du Parc national de Port-Cros, la passe de Bagaud, avec ses faibles fonds et son caractère abrité, est un lieu privilégié de mouillage pour les plaisanciers, où le mouillage à l'ancre est autorisé alors les fonds sont couverts d'herbier de posidonie. Dans cette passe, la moyenne journalière de bateaux au mouillage varie entre 40 et 60 en été, selon les années. On enregistre des pics de fréquentation à 210, au 14 juillet ou 15 août. La passe de Bagaud est un refuge naturel pour les marins, mais le mouillage forain dégrade les fonds marins et génère régulièrement des conflits d'usage sur le plan d'eau. Afin de limiter la pression anthropique sur l'habitat prioritaire de l'herbier de posidonie, le Parc national de Port-Cros souhaite faire évoluer la réglementation du mouillage dans la passe de Bagaud en aménageant une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL).



Le projet s'inscrit dans les politiques publiques suivantes :

- Le programme de mesures de la directive 2008/56/CE du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (DCSMM) ;
- La stratégie nationale pour la biodiversité, plan action MER, révisée en février 2009, et qui reprend les recommandations de la directive Cadre 2008/56/CE du 17 juin 2008, stratégie pour le milieu marin ;
- La stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance élaborée par la préfecture maritime en septembre 2010 ;
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée ;
- Le volet littoral et maritime du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée, (en cours) et dont un des objectifs proposés est de maîtriser et d'organiser l'accueil de la plaisance à terre et en mer, notamment en recherchant la localisation et les conditions d'accueil des mouillages organisés.

Le projet s'inscrit également dans deux documents stratégiques du Parc national de Port-Cros :

- La charte du Parc national, validée par décret en Conseil d'Etat le 30 décembre 2015 (proposition de Mesure Réglementaire 1 « Mettre en place des mouillages organisés et favoriser une plaisance propre dans les cœurs marins »)
- Son plan d'actions triennal 2017-2019.

Ainsi, accompagnée d'une évolution de la réglementation interdisant le mouillage forain dans la passe de Bagaud, la ZMEL en projet pour 2020 a pour but de :

- Préserver les fonds sous-marins en stoppant les impacts occasionnés par les ancres et les chaînes de navires sur les espèces et les habitats (principalement la Posidonie) patrimoniaux et reconnus d'intérêt communautaire afin de permettre leur restauration ;
- Améliorer la gestion de la fréquentation et l'organisation des usages sur le plan d'eau ;
- Améliorer l'accueil des plaisanciers en permettant à chaque visiteur de découvrir dans les meilleures conditions le cœur marin et le caractère des lieux.

Le projet d'aménagement fera l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation à la protection du milieu marin. La concertation minutieusement menée avec les acteurs locaux, a abouti à la décision commune, de mettre en place une soixantaine de bouées, réparties sur quatre zones distinctes au sein de la passe.

1.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Le dimensionnement de la ZMEL a été déterminé suite à un travail d'analyse multicritères du territoire (impératifs de sécurité et de navigation, contraintes techniques : nature des fonds/bathymétrie (étude des profondeurs marines), contraintes financières, enjeux socio-économiques, exigences écologiques et paysagères liées à la qualité du site, etc.) et de pré-consultations des acteurs socio-économiques (pêcheurs professionnels, plongeurs et activités de découverte en mer, compagnies maritimes, plaisanciers et professionnels du nautisme, commerçants et habitants de Port-Cros, Commission nautique locale). Ce travail a été mené par le Parc national de Port-Cros en 2016 et 2017.

La ZMEL de Bagaud comprendra 68 bouées dont :

- 5 bouées réservées aux unités de 15 à 30 mètres dont 3 installées en 2017 à titre expérimental,
- 60 bouées pour les unités de passage entre 0 et 15 mètres,
- 3 bouées pour les résidents de Port-Cros.

Au regard de la fréquentation estivale relevée sur les 3 dernières années de comptage (2014, 2015, 2017), le dimensionnement retenu permettra de répondre totalement à la demande pour 79% des journées d'été. La ZMEL sera en service du 15 avril au 15 octobre. Le mouillage sera gratuit la journée et payant la nuit, à partir de 18h00.

La mise en exploitation de la ZMEL est assortie d'une interdiction de mouillage forain. L'ensemble de la zone sera soumis à un règlement de police qui organisera et réglera les usages.

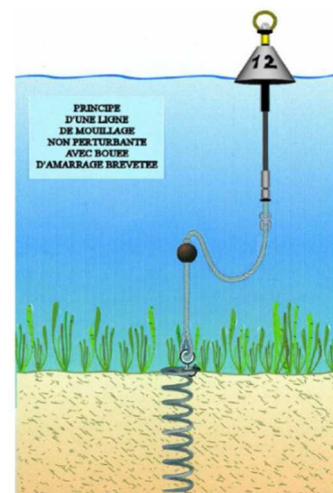
Parmi les 5 bouées pour les unités 15-30 mètres, 2 seront utilisées en priorité par les compagnies maritimes en cas d'attente sur site. Parallèlement, et afin de maintenir les pratiques actuelles des habitants de l'île de Port-Cros, 3 bouées distinctes seront installées côté Bagaud.

1.3 DES ANCRAGES ÉCOLOGIQUES ADAPTÉS AU TYPE DE SUBSTRAT

L'équipement retenu sera adapté pour une implantation dans l'herbier de posidonies puisqu'il s'agira d'ancrages écologiques, adaptés à la nature du fond. L'installation aura une emprise sur le fond sous-marin la plus réduite possible eu égard aux conditions de sécurité.



Afin d'éviter le contact de la chaîne avec le fond marin une bouée intermédiaire de rappel, sera installée entre la bouée d'amarrage en surface et la fixation au sol. De plus, les équipements seront légèrement décollés du fond afin de ne pas nuire à la croissance de la posidonie. Des études et des guides de recommandations relatifs aux installations sur ancrage écologique seront portés à connaissance des prestataires lors de la consultation encadrant le marché public.



Les ancrages écologiques retenus seront installés sur des zones écologiquement sensibles, avec un procédé garantissant le minimum d'impact lors de l'installation, de l'exploitation et de la suppression des dispositifs. Des plongées de reconnaissance préalables aux travaux favoriseront la prise en compte des biocénoses (ensemble des êtres vivants). Le cas échéant, le point d'ancrage d'une installation pourra légèrement être déplacé pour préférer une zone de moindre sensibilité.

Les dispositifs techniques d'ancrage devront être garantis pour les conditions météorologiques allant jusqu'à : 6 ° Beaufort installé, rafale 7 (maximum 27 nœuds) et 1,25 mètre de houle.

2 Les actions menées dans le cadre de GIREPAM

2.1 ETUDES PREPARATOIRES

En amont de la mise en place de la ZMEL un certain nombre de travaux préparatoires ont été effectués dans le cadre de GIERPAM en 2017 et 2018 :

- Phase de concertation, en rassemblant l'ensemble des acteurs potentiellement impactés par la mise en place la ZMEL,
- Préfiguration des modes de fonctionnement et de gestion de la ZMEL (logiciel de réservation, tarification, etc.),
- Etude réglementaire afin d'identifier les étapes réglementaires à respecter (études d'incidences, etc.),
- Analyse de la fréquentation pour adapter le dimensionnement et définir le nombre de bouées nécessaire,
- Suivi des populations de grandes nacres (*Pinna nobilis*) dans le Parc national de Port-Cros.

2.2 IDENTIFICATION DE MODES DE FONCTIONNEMENT ET DE MODÈLES ÉCONOMIQUES

Il s'agissait de définir le modèle économique du fonctionnement de la ZMEL en particulier, les frais liés au maintien des infrastructures, à la sécurité du site et à la surveillance de la zone.

En vue de dupliquer ce type d'infrastructures sur le périmètre du Parc national, l'étude réalisée servira de base pour conduire les phases de concertation pour les ZMEL en projet à Porquerolles.

Afin de réaliser une étude permettant d'éclairer les choix en matière de modèle de fonctionnement, le Parc national de Port-Cros a sélectionné après consultation, un bureau d'étude spécialisé « Brl Ingénierie ». L'étude est divisée en trois parties :

Partie 1 : Retour d'expérience de ZMEL à vocation environnementales de Méditerranée pour identifier les points positifs et négatifs afin de les éviter ou de mieux les anticiper

Les « bonnes pratiques » de fonctionnement à retenir pour une ZMEL environnementale sont les suivantes :

- **Limitier sa taille** (nombre de bouées < 100) ou **segmenter les emprises** pour une meilleure qualité de préservation des fonds marins, intégration dans le paysage, accueil et confort des plaisanciers. On recommande plutôt une ZMEL de 4*25 bouées.
- **Appliquer des tarifs attractifs, voire la gratuité** pour palier l'effet de « restriction de liberté de mouillage » et favoriser une meilleure acceptation des plaisanciers, et de meilleurs impacts économiques à terre.
- **Appliquer des tarifs saisonniers** (haute et moyenne saisons) pour inciter à une fréquentation en dehors de juillet et août.
- **Développer les services** qui améliorent l'accueil et l'acceptation des plaisanciers : assistance à l'amarrage, collecte des déchets, bateau taxi. Le niveau de services devient un critère déterminant pour l'image des zones de mouillage : cette évolution est déjà constatée dans les ports et correspond à un mouvement général de recherche de confort et de sécurité (50 % des plaisanciers ont plus de 65 ans et 20 % plus de 70 ans). Quel que soit le mode de gestion de la ZMEL, une capacité d'intervention pour la sécurité, l'information (coups de vent) et les conflits d'usage est incontournable.
- **Investir dans la communication/sensibilisation** de type « patrouille bleue » pour véhiculer les messages environnementaux d'une ZMEL, auprès des plaisanciers. La ZMEL est un équipement incontournable pour la protection du milieu marin. La présence « humaine » reste essentielle surtout en juillet et août. Les actions de communication ciblent particulièrement les nouveaux navigants qui découvrent, de manière temporaire, la plaisance par la location de bateau.
- **La lisibilité des critères économiques** : tarification claire et simple – par longueur - bouées de couleur. La référence tarifaire est toujours réalisée par rapport aux ports, d'autant plus s'ils proposent une offre identique de mouillage (bouées, pontons).

Recommandations techniques pour la mise en œuvre du projet

Eléments suivants de dimensionnement :

- **Bathymétrie,**
- **Nature des fonds marins,**
- **Vents et houles dominantes,**
- **Fréquentation des sites par longueur de navire :**
 - Fréquentation moyenne en moyenne saison (avril, mai, juin, septembre),
 - Fréquentation moyenne en haute saison (juillet / août),
 - Nombre de jours de pics de fréquentation (> à la fréquentation moyenne en haute saison),
- Fréquentations moyennes diurne et nocturne : au vu de la proximité de Port-Cros au continent, la fréquentation diurne est naturellement supérieure à celle nocturne. Ce point est à intégrer dans les réflexions en matière de règlement et de politique tarifaire de la ZMEL : gratuité la journée, payant la nuit.
- **Calcul du cercle d'évitage en fonction de la profondeur de l'ancrage et la longueur maximum du navire,**
- **Intégration paysagère de la ZMEL :** c'est un des critères significatifs qui ont guidé la définition technique de la ZMEL de Bagaud, avec comme objectif la préservation des points de vue depuis l'île.

La distance des 3 sites depuis le port est également un critère à considérer. Quels que soient le règlement ou la politique tarifaire adoptés, une ZMEL environnementale nécessite des moyens humains de contrôle et de surveillance, et de communication/sensibilisation des plaisanciers. On estime les moyens matériels et humains décrits ci-après pour assurer les fonctions précitées :

En haute saison (juillet / août) :

- Toutes les bouées sont utilisables et gratuites la journée, de 10h à 19h,
- Toutes les bouées sont utilisables et payantes la nuit de 19h à 10h,

En moyenne saison :

- Toutes les bouées sont utilisables et gratuites la journée, de 10h à 19h,
- Toutes les bouées sont utilisables et payantes la nuit au Langoustier, (Porquerolles)
- 70% des bouées sont utilisables et payantes la nuit à la Courtade, (Porquerolles)
- 50% des bouées sont utilisables et payantes la nuit à Notre Dame (Porquerolles).

Moyens humains et matériels estimés sur base de ces hypothèses :

En haute saison (juillet / août) :

- 2 embarcations dédiées
- 4 équipes de 2 personnes : une équipe dédiée Langoustier/Courtade et une équipe dédiée Notre-Dame, une équipe dédiée tournée de 19h, une équipe dédiée tournée de 10h.

En moyenne saison :

- 1 embarcation dédiée,

Partie 2 : Identifier les modes d'exploitation de la ZMEL de Port-Cros et la politique tarifaire

N°	Hypothèses	Organisation	Avantages/Inconvénients
Scénario 1 : Le PNPC GERE EN DIRECT LA ZMEL			
	<p>Gestion du port = PNPC</p> <p>Gestion ZMEL = PNPC</p>	<p>ZMEL et Port sont deux activités complémentaires dont les structures restent autonomes : exploitation du port séparée de l'exploitation ZMEL</p> <p>Chaque prestation du port effectuée pour le compte de la ZMEL devra faire l'objet d'une facturation et d'une convention spécifique.</p>	<p><u>Avantages</u></p> <p>Pas de changement dans le mode d'exploitation du port.</p> <p>Statuts juridiques déjà définis.</p> <p>Exploitations bien identifiées.</p> <p><u>Inconvénients</u></p> <p>Risque de confusion entre les bouées ZMEL et celles du port.</p> <p>Pas de mutualisation possible des charges entre les deux structures.</p>
Scénario 2 : Le PNPC CONFIE LA GESTION DE LA ZMEL			
<p>Option A</p> <p>-</p> <p>Gestion déléguée au port</p>	<p>Gestion du port = PNPC</p> <p>+</p> <p>Gestion ZMEL = Port</p> <p>=</p> <p>Gestion port+ ZMEL = PNPC</p>	<p>Le port en tant qu'autorité portuaire bénéficie d'une durée d'exploitation supérieure à 15 ans, ce qui correspond à la durée d'amortissement de la ZMEL.</p> <p>Le port gère directement la ZMEL et l'exploite à ses risques et périls (investissements, fonctionnement)</p>	<p><u>Avantages</u></p> <p>Mutualisation des charges, des postes et des recettes => Consolidation des résultats d'exploitation.</p> <p><u>Inconvénients</u></p> <p>Validation indispensable des services de l'Etat</p> <p>Compatibilité avec l'attribution des subventions allouées pour l'implantation de la ZMEL</p>
<p>Option B</p> <p>-</p> <p>Gestion déléguée à un privé</p>	<p>Gestion du port = PNPC</p> <p>Gestion ZMEL = privé</p>	<p>Le PNPC peut transférer sous forme de mandat de gestion, l'exploitation de la ZMEL au port ou à un privé.</p>	<p><u>Avantages</u></p> <p>Pas de changement dans la gestion du port.</p> <p>Le PNPC ne supporte pas les risques d'exploitation de la ZMEL.</p> <p>Le fermier peut ajouter des services complémentaires pour augmenter la rentabilité et le</p>

			<p>niveau de prestation de la ZMEL. La délégation de service public (DSP) permet au concédant (PNPC) de donner son accord la politique tarifaire (contrat de gestion).</p> <p><u>Inconvénient</u></p> <p>Validation indispensable des services de l'Etat et sa Compatibilité avec l'attribution des subventions allouées l'implantation de la ZMEL. Expertise juridique nécessaire pour vérifier les statuts.</p> <p>Exploitation privée => PNPC perd la maîtrise de la politique commerciale, la qualité de l'accueil et des retombées de l'image environnementale.</p> <p>Risque de défaillance de l'exploitant privé et de dérive des tarifs, sauf si DSP.</p>
Scénario 3 : LE PNPC CONFIE LA GESTION DE LA ZMEL ET DU PORT			
Gestion port + ZMEL = privé (DSP)	<p>Pour mettre en DSP le Port et la ZMEL :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accord des services de l'Etat et conformité des statuts... 2. Délibération du conseil d'administration du PNPC 3. Ouverture à la concurrence pour l'exploitation globale 	<p><u>Avantage</u></p> <p>Aucun risque d'exploitation pour le PNPC (port + ZMEL)</p> <p>Mutualisation possible avec Porquerolles (port + ZMEL).</p> <p>Accord du PNPC de la politique tarifaire dans le cadre du contrat de gestion.</p> <p><u>Inconvénient</u></p> <p>Risque de confusion entre les bouées ZMEL et celles bouées du port.</p> <p>PNPC n'est plus identifié comme acteur de la protection du milieu marin.</p> <p>Risque de défaillance de l'exploitant privé et de dérive des tarifs, sauf dans le cadre d'une mise en DSP.</p>	

Le mode d'exploitation

L'analyse des enjeux et des contraintes conduit à préconiser une exploitation de la ZMEL de Bagaud par le port de Port-Cros (Scénario 2, option A).

Le PNPC gestionnaire direct de la ZMEL et du port (Scénario 1) doit mettre en place des relations claires et quantifiées (lettre de mission), le port étant un prestataire à la disposition de la ZMEL pour les missions de sécurité et d'information des plaisanciers.

Dans tous les cas, l'harmonisation entre port et ZMEL au niveau des services et des prestations tarifées est incontournable pour une bonne gestion et l'image du site.

La politique tarifaire

La simulation tarifaire est proposée sur la base d'un prix de référence moyen pour un bateau de 10 m (25 € TTC /24h pour évaluer l'incidence des 2 dispositifs d'exploitations possibles : soit directement par le PNPC, soit par délégation à un opérateur privé (soumis à la TVA). Le PNPC conserve sa fonction de maître d'ouvrage du projet, il assurant donc, les investissements corporels et une partie des investissements incorporels. Les charges d'amortissement sont transférées sous la forme d'une redevance à l'exploitant privé. Dans le cas où le port assurerait la gestion de la ZMEL, la déduction de TVA n'est pas nécessaire. Le résultat des différentes simulations préconise les modes d'exploitation suivants :

- Exploitation payante de la ZMEL sur 24h (occupation de midi à midi) est la formule la plus intéressante économiquement, mais cette hypothèse n'est pas en adéquation avec l'accès gratuit et pour tous des parcs nationaux français. Cette hypothèse ne pourra donc être retenue par le PNPC qui s'orientera vers un paiement à la nuit ;
- Exploitation de la ZMEL en désaisonnalisé est la formule la plus intéressante économiquement (en cas de tarifs saisonnalisés, perte de 8% et 16% de recettes). Malgré ce résultat purement « économique », la mise en place d'une politique tarifaire par saison (haute et moyenne saisons) est conseillée au vu des résultats du benchmark réalisé dans les ZMEL de méditerranée ;
- Les scénarios d'exploitation les plus sécurisants (point d'équilibre économique le plus bas et qualité de l'offre) sont ceux de la gestion directe par le PNPC ou de la gestion confiée au port ;
- L'hypothèse d'une exploitation déléguée à un privé est probablement la plus incertaine sur le plan juridique et la moins compatible avec les missions de service public du PNPC, par rapport à la protection de l'environnement et de l'éducation à l'environnement.

Pour la cohérence de l'offre commerciale et la nécessité d'une communication sur les missions fondamentales du PNPC, le port est probablement le meilleur partenaire pour l'exploitation déléguée de la ZMEL.

Partie 3 : Exemple de mécanismes de financement du fonctionnement d'une ZMEL environnementale

- Fonds publics : Europe, Etat, collectivités...
- Fonds fiduciaires
- Droits d'entrée
- Redevance de concessions
- Licences et permis sur les activités récréatives et de loisirs
- Licences et redevances – plongée sous-marine
- Taxes hôtelières
- Taxes sur les ventes (chasse, pêche, équipement de camping)
- Paiement pour services écosystémiques

2.3 CONNAITRE ET GERER LES EFFETS REPORTS : CAMPAGNE DE COMPTAGE DES ZONES DE MOUILLAGE FORAIN

Les données récoltées grâce à ce comptage de bateaux au mouillage permettront de cibler les sites sur lesquels l'aménagement de nouvelles ZMEL serait le plus pertinent et de pouvoir quantifier leurs besoins.

Principe du protocole

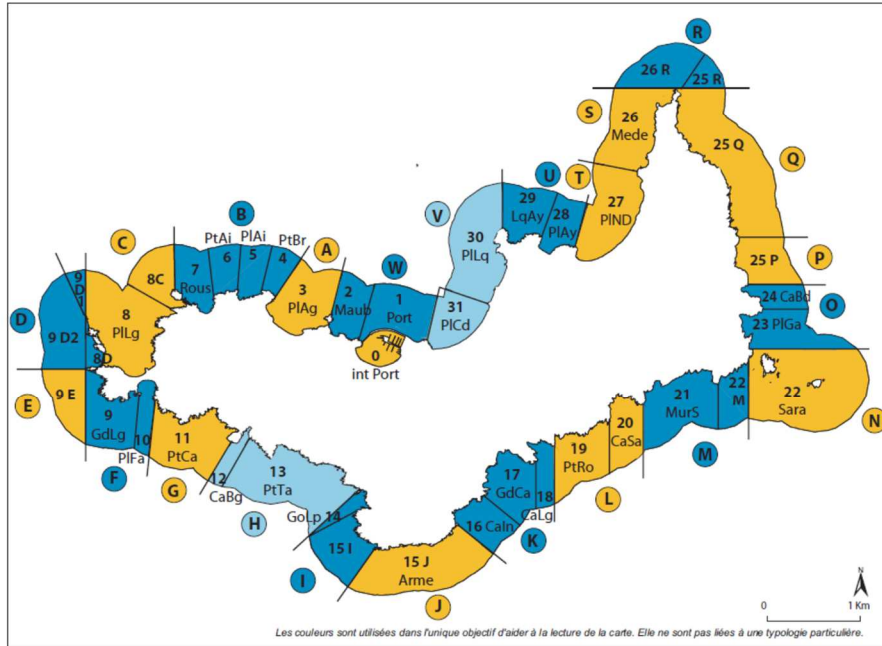
Le protocole est basé sur un comptage des navires au mouillage dans les différents secteurs des îles de Port-Cros et de Porquerolles, effectué grâce à des photographies aériennes prises en ULM, en août 2019.

Le PNPC a participé par le passé à l'observatoire « Bount'îles », un travail similaire de comptage des navires au mouillage présents dans les eaux du parc de Port-Cros. Pour plus de pertinence, le protocole s'appuie sur cette étude, en reprenant la sectorisation, afin de permettre la comparaison des données anciennes avec les actuelles. En effet, le littoral des îles de Porquerolles et de Port-Cros a été sectorisé dans le cadre de « Bount'îles » (cf. cartes suivantes Porquerolles et Port-Cros).



Carte des secteurs maritimes de l'île de Porquerolles communs aux comptages Bountilles et comptages "pêche plaisance"

Se référer aux grilles de correspondance pour retrouver les découpages initiaux de chaque protocole



Géomer - Université de Bretagne Occidentale, 2007

Grille de correspondance pour les secteurs Bountilles

Les numéros inscrits dans les secteurs correspondent le plus souvent au découpage Bountilles.

Exemple : le secteur 3 de Bountilles est identique au secteur 3 représenté sur la carte.

Exceptions pour les secteurs :

- 8 Bountilles = 8 + 8C + 8D de la carte
- 9 Bountilles = 9 + 9D1 + 9D2 + 9E de la carte
- 15 Bountilles = 15I + 15J de la carte
- 22 Bountilles = 22 + 22M de la carte
- 25 Bountilles = 25P + 25Q + 25R de la carte

Grille de correspondance des secteurs "pêche plaisance"

Dans la plupart des cas, il est nécessaire de regrouper plusieurs secteurs Bountilles pour les retrouver. Ils sont signalés par des lettres A à W.

- A = 3
- B = 4 + 5 + 6 + 7
- C = 8C + 8
- D = 9D1 + 9D2
- E = 9E
- F = 9 + 10
- G = 11
- H = 12 + 13
- I = 14 + 15I
- J = 15J
- K = 16 + 17 + 18
- L = 19 + 20
- M = 21 + 22M
- N = 22
- O = 23 + 24
- P = 25P
- Q = 25Q
- R = 25R + 26R
- S = 26
- T = 27
- U = 28 + 29
- V = 30 + 31
- W = 1 + 2

ATTENTION : le protocole "pêche plaisance" ne nécessite pas de comptage dans le secteur 0 (le port de Porquerolles), alors qu'il est indispensable dans le cas d'un comptage Bountilles.

comptage des embarcations de plaisance

heure de comptage

avant 10h
entre 10h et 12h
entre 12h et 14h
entre 14h et 18h
entre 18h et 20h
après 20h

météo

météo?
météo+
météo-
mistral

N° 1331

DATE mercredi 8 février 2006

SECTEURS MARITIMES D'OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION NAUTIQUE DE L'ÎLE DE PORT-CROS

secteurs maritimes

- 1 Rade
- 2 Plage du Sud
- 3 Pointe du Cognet
- 4 Côte Sud
- 5 Pointe du Vallon
- 6 Îlot de la Gabinière
- 7 Pointe de la Croix
- 8 Côte Est
- 9 Anse de Port Man
- 10 Pointe de la Galère
- 11 Côte Nord
- 12 Bagaud Sud Est
- 13 Bagaud Sud Ouest
- 14 Bagaud Nord Ouest
- 15 Bagaud Nord Est
- 16 Bagaud Est

type de bateau

voilier
vedette à moteur
canot pneumatique
bateau de plongée
autre
paquebot de croisière
pas de réponse

longueur de bateau

< 9m inclus ou 27 pieds
9 à 15m inclus ou 27 à 45 pieds
15 à 20m inclus ou 45 à 60 pieds
> 20 m ou 60 pieds
pas de réponse

nombre de bateaux pour la catégorie :

0

2.3.1 Modalités de mise en œuvre du protocole

Le suivi est organisé sur 15 ans, ce qui correspond à la durée de vie administrative d'une ZMEL.

Un état initial a été réalisé pendant l'été 2019. Trois séries de prises de vue ont été faites les 16, 18 et 24 août 2019, entre 12H et 13H. L'exploitation des 800 clichés réalisés lors des trois missions permet de quantifier pour chacun des secteurs, le nombre de navires les fréquentant.

Bien évidemment, la réalisation des missions est conditionnée à des conditions météorologiques favorables à l'activité de plaisance et également à la réalisation de la mission en vol ULM.

Les données 2019 peuvent être consolidées avec celles acquises lors de l'étude Bount'îles.

Le protocole prévoit par la suite l'observation sur une période de 15 ans, tous les ans de 2019 à 2024, puis tous les deux ans de 2026 à 2034.

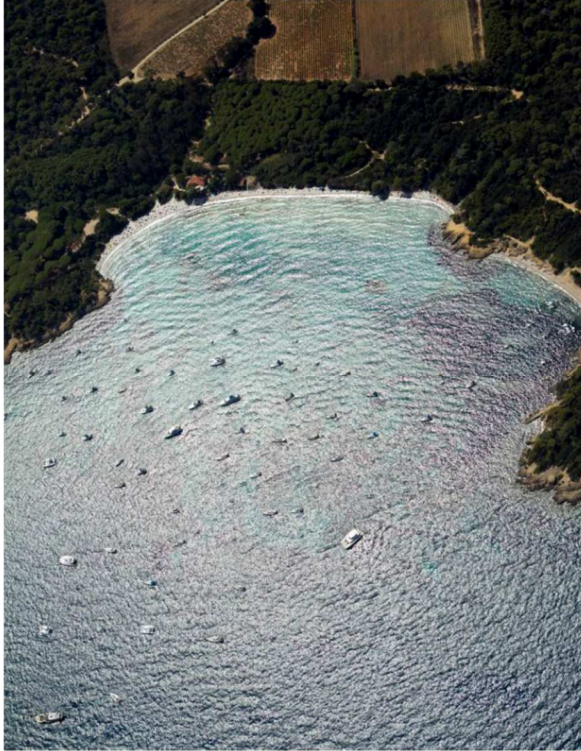
2.3.2 Illustration de l'état initial

L'ensemble des données acquises pour établir l'état initial n'a pas été exploité.

A titre d'illustration, on trouve ci-après les trois vues aériennes de la Plage d'Argent, correspondant au secteur A de l'île de Porquerolles prises relevés les 16, 18 et 24 août 2019, et comptants respectivement 96, 61 et 43 bateaux au mouillage. Sur la même zone, en 2010. On dénombrait 104 bateaux, le 08/08.

PRL_A_plage d'argent - 16.08.19 - 96 unités





PRL_A_plage d'argent - 18.08.19 - 61 unités



PRL_A_plage d'argent - 24.08.19 - 43 unités

2.4 ECOGESTES : ACTION RENFORCEE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES PLAISANCIERS

L'installation de la ZMEL doit s'accompagner de messages d'information et de sensibilisation même en amont de son installation. En effet l'information préalable permettra d'éviter les conflits d'usage sur le plan d'eau et une prise de conscience des enjeux liés à la préservation des milieux et des bonnes pratiques à adopter lors de la navigation.

Le Parc national de Port-Cros a délégué au CPIE des îles du Lérins une action **renforcée d'information** auprès des plaisanciers, **la campagne de sensibilisation « Ecogestes »**.

Les messages d'information ont porté sur le fonctionnement de la future ZMEL, un rappel à la réglementation en vigueur, une information relative au site, aux habitats et espèces Natura 2000 présents sur le site, ainsi que les bonnes pratiques à adopter et les comportements à éviter.

Un document pédagogique a été conçu et distribué aux plaisanciers sensibilisés pendant l'été 2019 pour préparer les plaisanciers à l'utilisation de la ZMEL et ainsi, contribuer à réduire les risques de conflits d'usages et de non-respect du règlement lors de la mise en œuvre de la ZMEL en 2020.

35 journées d'actions ont été réalisées sur le périmètre du Parc national, en mer et dans les ports de plaisance. 708 personnes ont été sensibilisées, dont 227 en navigation. Ci-dessous le tableau récapitulatif de l'ensemble des actions menées dans la cadre du partenariat avec le Parc **et en annexe 1, document d'information de la future ZMEL de Bagaud et en annexe 2, bilan de la campagne de sensibilisation « Ecogestes » 2019.**

2019	Nb sorties terrain	dont Nb actions ports	Nb journées terrain	Nb bateaux accostés	Nb entretiens réalisés	Nb de personnes sensibilisées	Acceptation entretien	Connaissance Ecogestes	Reconnaissance fanion	Bateaux accostés au mouillage dans l'herbier	Utilisation produits d'entretien			Plaisanciers s'étant engagés	
											dont prod. ordinaire	dont prod. éco-labellisés	dont prod. sur base végétale		
Total AMA PNPC	35	5	26,5	280	227	708	81%	22%	18%	15%	72%	29%	37%	8%	100%
Hyères	5	1	4,5	50	43	163	90%	19%	12%	24%	55%	11%	32%	11%	100%
La Croix-Valmer	11		6,5	71	56	151	92%	23%	23%	14%	80%	35%	27%	18%	100%
Le Lavandou	1		0,5	1	1	1	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
Le Pradet	6		5	57	44	106	85%	35%	33%	14%	55%	23%	25%	7%	100%
Le Rayol-Canadel	1		1	9	7	35	100%	33%	14%	0%	86%	14%	23%	43%	100%
Porquerolles	6	4	6	66	53	186	83%	32%	27%	17%	88%	33%	40%	15%	100%
Ramatuelle	4		2,5	25	22	65	88%	23%	28%	0%	86%	38%	24%	24%	100%
Cavalaire	1		0,5	1	1	1	100%	0%	0%	0%					100%



Ce dépliant (français, italien) a été distribué lors des campagnes afin d'informer sur les objectifs de préservation de la ZMEL, ainsi que sur le fonctionnement lié à l'utilisation des bouées.

2.5 KIT « ECONAVIGUER DANS UNE AIRE MARINE PROTEGEE »

L'espace littoral et maritime du Parc national de Port Cros est soumis à une forte pression d'activités liées aux loisirs nautiques. La navigation de plaisance et les activités subaquatiques se développent fortement et particulièrement autour des îles d'Or, avec une fréquentation plaisancière évaluée à la moitié de la fréquentation totale des îles de Porquerolles et de Port-Cros, soit environ 600 000 usagers.

Pour répondre aux enjeux écologiques présents sur son territoire, le Parc national mène des actions de préservation de ces habitats d'intérêt Communautaire (récifs, herbiers de posidonie, forêts de macro algues et coralligène) afin de les protéger des dégradations anthropiques : ancrage, rejets en mer, pollution, dérangement de la faune et flore sauvages, etc. et de lutter contre la dissémination d'espèces invasives (*Caulerpa taxifolia*, etc.). Ces actions de gestion sont complétées par des campagnes de sensibilisation spécifiques comme « Ecogestes » vu précédemment et le Kit « Econaviguer dans une aire marine protégée » pour renforcer les messages de sensibilisation.

En effet, pour l'ouverture de la ZMEL de Bagaud cet été 2020, le Parc a mené une action renforcée de sensibilisation des plaisanciers et plus largement de la filière du nautisme en réalisant le kit « éconaviguer ». Ce guide s'inspire du kit « Bateau bleu ». Il reprend certaines thématiques et les bonnes pratiques diffusées sur le mouillage, la qualité de l'eau, la gestion des déchets l'observation des cétacés. A ces messages, s'ajoutent des informations sur la pêche de loisir et sa réglementation en cœur de parc, le sanctuaire Pelagos.

Le kit de 14 pages (annexe 3) a été conçu en matière résistant à l'eau pour être distribuer auprès des plaisanciers afin qu'ils puissent le garder sur leur bateau. Il a été imprimé en 2000 +1000 exemplaires en français, 300 en italien et 300 en anglais. A cause de la crise sanitaire, les étrangers étaient très peu présents sur le littoral varois cet été, ce qui explique la petite quantité imprimée en langue étrangère.

Cette campagne de sensibilisation a été très bien perçue par le public cible qui s'est montré sensible aux enjeux de préservation des écosystèmes. Face à ce succès, le Parc a entrepris une réédition de 1000 exemplaires, ainsi que l'ajout d'une fiche supplémentaire recto-verso sur le thème des oiseaux de mer (annexe 4).



Un esempio di zona di ancoraggio ZMEL: Parco nazionale di Port-Cros

Ormeggiare [senza degradare]

Cos'è?

La ZMEL è una zona in cui saranno predisposti dispositivi di ancoraggio ecologici per permettere un ormeggio rispettoso della fauna e della flora marina. I dispositivi saranno realizzati nell'area della Passe de Bagaud nel primavera del 2020.

Qual è l'obiettivo?

L'azione della valorizzazione dei servizi ecosistemici marini, la zona di ancoraggio ZMEL contribuirà quindi, una risposta per agire e preservare il patrimonio naturale e il paesaggio subacqueo del Parco nazionale di Port-Cros.

Il suo obiettivo è quello di migliorare la sicurezza e le condizioni di ancoraggio dei visitatori.

Navigazione intorno a Port-Cros



La ZMEL in poche parole:

-  Un'area di 176 ha
-  Ancoraggio ecologico
-  Miglioramento delle condizioni di accoglienza e della sicurezza
-  Protezione dell'ambiente marino
-  Giornate gratuite senza prenotazioni (dalle 8 alle 18)
-  Sera: a pagamento con prenotazione obbligatoria

La prateria di posidonia: una risorsa vitale per il Mediterraneo

Sott'acqua, la prateria di posidonia è un luogo di vita per la fauna marina. Essa svolge inoltre un ruolo fondamentale nella produzione di ossigeno, la media tra vite sferzante rispetto a una foresta, e nella stoccaggio del gas a effetto serra.

Sulle spiagge, i banchi di posidonia costituiscono un ecosistema essenziale per il litorale. Infine, la posidonia è l'habitat di numerose specie, protegge le spiagge durante le tempeste e attenua il fenomeno dell'erosione.

Con il sostegno finanziario di:



Cosa cambia?

A partire dall'installazione, nell'area della Passe de Bagaud, l'ancoraggio dovrà essere obbligatoriamente effettuato su una delle 65 boe post-installate.

Di giorno: accesso libero e gratuito, in ordine di arrivo.

Di sera e di notte (dalle 18 alle 8): servizio a pagamento su prenotazione.



Ulteriori informazioni sulla zona di ancoraggio ZMEL: www.portcros-parcnational.fr





Un exemple de ZMEL : Parc national de Port-Cros

amarrer [sans dégrader]

Qu'est-ce que c'est ?

La ZMEL est une zone dans laquelle seront implantés des dispositifs d'amarrage sur ancres écologiques pour permettre un mouillage respectueux de la faune et la flore marine. Cette zone sera équipée au printemps 2020 dans la Passe de Bagaud.

Pour quoi faire ?

L'action des navires déterme les fonds marins. La ZMEL est alors une réponse pour agir et préserver le patrimoine naturel ainsi que le paysage sous-marin du Parc national de Port-Cros.

La ZMEL permet également d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil des visiteurs.

La navigation autour de Port-Cros



En bref la ZMEL (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers) c'est :

-  Une zone de 176 ha
-  Ancrage écologique
-  Amélioration des conditions d'accueil et de la sécurité
-  Protection de l'espace marin
-  Journée : gratuit sans réservation (8h00 à 18h00)
-  Soir : payant et réservation obligatoire

L'herbier de posidonia : une ressource vitale pour la Méditerranée

Sous l'eau, l'herbier de posidonia est un lieu de vie pour la faune marine. Il joue également un rôle majeur dans la production d'oxygène, en moyenne trois fois plus qu'une forêt, et dans le stockage des gaz à effet de serre.

Sur les plages, les banquettes de posidonia constituent un écosystème fondamental pour le littoral. Habitat pour de nombreuses espèces, la posidonia protège aussi les plages durant les tempêtes et atténue le phénomène d'érosion.

Avec le soutien financier de:



Qu'est-ce que ça change ?

A terme, dans la Passe de Bagaud, l'amarrage se fera obligatoirement sur l'une des 65 boées installées.

En journée : libre et gratuit, premier arrivé, premier servi.

Soirée et nuitée (18h00 à 8h00) : service payant et sur réservation.



Pour plus de renseignements concernant la ZMEL: www.portcros-parcnational.fr



ANNEXE 2

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR DES PLAISANCIERS [ÉCO]RESPONSABLES SUR L'AIRE MARINE ADJACENTE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

BILAN SAISON ESTIVALE [2019]

4 STRUCTURES AMBASSADRICES

<p>MOBILISENT</p> <p> 15 AMBASSADEURS</p> <p> 12 EMBARCATIONS</p> <p> DES STANDS</p>	<p>RÉALISENT</p> <p>35 ACTIONS EN MER ET DANS LES PORTS</p>	<p>AVEC PLUS DE</p> <p> 75 HEURES D'ENTRETIEN</p>	<p>POUR</p> <p>708 PERSONNES SENSIBILISÉES</p> <p>227 NAVIRES ont hissé le fanion Ecogestes en signe de leur engagement</p>
--	---	---	--

Où ?

8 COMMUNES DU LITTORAL participent à Ecogestes

5 PORTS CONCERNÉS par les interventions des ambassadeurs

TOP 4 DES ENGAGEMENTS PLÉBISCITÉS PAR LES PLAISANCIERS

1. MOINS DE DÉTERGENTS NOCIFS EN MER
2. UNE VIE MARINE BIEN RESPECTÉE
3. ÊTRE ÉCO-CITOYEN EN MER AÜSSI
4. DES DÉBRIDAGES D'EMBERS DE POSITIONNEMENTS

UTILISER DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET DES SAVONS ÉCOLOGIQUES

OBSERVER LES ANIMAUX SANS LES TOUCHER NI LES DÉRANGER

TIRER SES DÉCHETS

RECHERCHER DES ZONES DE SABLE POUR MOUILLER

AMARRER SANS DÉGRADER UNE ZMEL AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

La ZMEL (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers) est une zone où sont implantés des dispositifs d'amarrage sur ancrages écologiques pour permettre un mouillage respectueux de la faune et de la flore marines. Cette zone sera équipée au printemps 2020 dans la Passe de Bagaud.

EN BRIEF LA ZMEL C'EST :

UNE ZONE DE 176 HA	ANCRAGE ÉCOLOGIQUE	PROTECTION DE L'ESPACE MARIN	AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE LA SÉCURITÉ
---------------------------	---------------------------	-------------------------------------	--

JOURNÉE : GRATUIT SANS RÉSERVATION (8H00 À 18H00) **SOIR : PAYANT ET RÉSERVATION OBLIGATOIRE**

La navigation autour de Port-Cros

■ Mouillage libre
■ Mouillage en conditions normales
■ Mouillage interdit sans sur équipement obligatoire
■ ZMEL - Zone de Mouillage et d'Équipements Légers
■ Zones interdites (non-mouillables)
■ Zones interdites (non-ancrages)

pour plus de renseignements consultez le site: <http://www.parcnational.fr>

ANNEXE 3



Parc national
de Port-Cros

ÉCO-NAVIGUER DANS UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE

- MOUILLAGE ÉCOLOGIQUE**
- GESTES ÉCORESPONSABLES**
- PÊCHE DE LOISIR**
- ESPACES PROTÉGÉS**



Interreg
MARITTIMO-IT FR-MARITIME
GIREPAM
agence de l'eau
NORMANDE

La coopération au coeur de la Méditerranée - La cooperazione al cuore del Mediterraneo

JE RÉALISE UN MOUILLAGE EFFICACE ET RESPECTUEUX

- 1 Approcher face au vent et repérer une zone claire (fond de sable).
- 2 Mouiller l'ancre lorsque le bateau est arrêté.
- 3 Filer la chaîne (au moins 3 fois la hauteur d'eau) au fur et à mesure que le bateau recule.
- 4 Attendre que le bateau soit revenu dans l'axe du vent et vérifier la tenue du mouillage.



VENT

herbier de posidonies

sable

Photos © Abinien / JM. Mille / Parc national de Port-Cros

Lors du départ, avancer jusqu'à l'aplomb de l'ancre sans tirer sur la chaîne et remonter ensuite le mouillage. Si de la *caulerpa taxifolia* se retrouve sur votre ancre, jetez-la à la poubelle et non pas en mer !



POSIDONIE

Oxygénation de l'eau, nurserie et abri pour animaux et végétaux font partie des rôles fondamentaux que jouent ces plantes à fleurs, endémiques de Méditerranée. Il faut 100 ans pour reconstituer 1m² de posidonie arraché par une ancre ! Alors mouillons dans les zones sableuses.



GRANDE NACRE

Endémique de Méditerranée, elle plante son pied dans le sable au milieu de l'herbier de Posidonie et peut mesurer plus d'un mètre ! Très fragile, elle meurt sous les coups d'une ancre, alors mouillons loin de son habitat pour continuer à admirer cette grande dame !



CAULERPA TAXIFOLIA

Cette algue invasive est un vrai fléau pour l'équilibre méditerranéen. Une ancre jetée dessus contribue à étendre les dégâts en semant de nouvelles pousses ! Une campagne d'éradication est en cours et vous pouvez aider les agents de Parc national en signalant sa présence !



Pour ancrer en dehors des écosystèmes protégés, utilisez l'application de cartes enrichies DONIA - www.donia.fr

J'AMARRE SANS DÉGRADER LES FONDS MARINS

LA ZONE DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS (ZMEL) DE BAGAUD

Cet espace maritime réglementé propose des **dispositifs d'amarrage sur ancrage écologique**, permettant de limiter l'impact des ancres des navires sur l'habitat des herbiers de Posidonie.

La ZMEL améliore également **les conditions d'accueil et de sécurité des visiteurs et la qualité paysagère**. Dans la rade de Port-Cros, la ZMEL de Bagaud est une **première dans le cœur marin du Parc national**.

Le principe fondamental de protection réside dans **l'interdiction stricte de mouiller l'ancre dans les 176 ha** de cet espace marin protégé.

Je réserve ma bouée d'amarrage sur le site internet du Parc national à la page > Des découvertes > Séjourner > Les mouillages et équipements légers



DU 15 AVRIL
AU 15 OCTOBRE



1 BOUÉE
= 1 BATEAU



8H À 18H
LIBRE ET GRATUIT



VITESSE LIMITÉE
À 5 NOEUDS



18H - 8H / PAYANT
ET SUR RÉSERVATION
LIMITÉ À 5 NUITS



PRÉSENCE
CONSTANTE ET
OBLIGATOIRE À
BORD D'UNE
PERSONNE EN
CAPACITÉ DE
MANŒUVRER

FONCTIONNEMENT & CONDITIONS D'UTILISATION

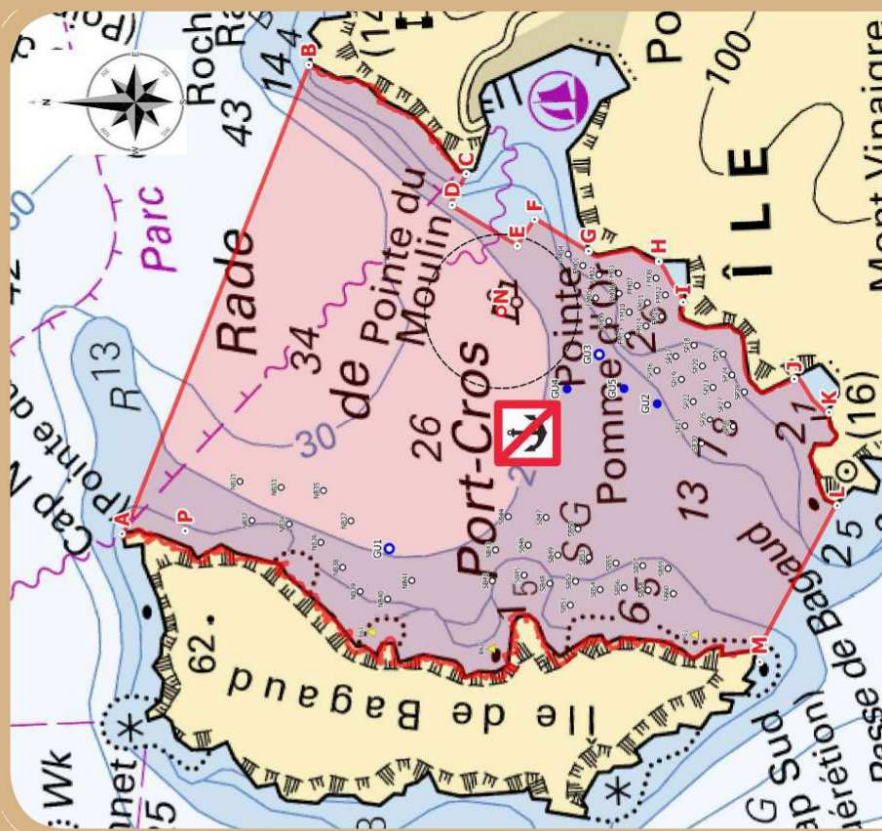
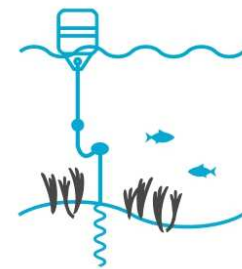
L'ANCRAGE ÉCOLOGIQUE

COMPOSÉ DE 3 ÉLÉMENTS

En surface, **une bouée d'amarrage** en matériau 100% recyclable ;

Une **ligne de mouillage** en matière synthétique équipée d'une **bouée intermédiaire anti-ragage** ;

Sur le fond marin, un **dispositif d'ancrage écologique** constitué de vis filaires inoffensives pour la Posidonie et ses racines.



PLUS D'INFORMATIONS
www.portcros-parcnational.fr
Rubrique "Mouillages et Equipements légers"

- Limite ZMEL
- 60 unités < 15m
- 3 unités de 15 à 30m
- 2 unités de 15 à 30m - Services publics prioritaires
- ▲ 3 unités < 15m - Réservé résidents
- Coffre Marine nationale
- ⋯ Évitement coffre Marine nationale

J'ADOpte DES GESTES ÉCORESPONSABLES

Mal réalisé, l'entretien d'un bateau est très impactant. Vidange du moteur et des eaux de fond de cale, nettoyage des carburateurs, ...

Ces opérations doivent être menées avec précaution, dans les zones prévues à cet effet !

L'EAU, À ÉCONOMISER

Pour rincer le bateau ou pour la consommation courante à bord (douche, vaisselle, ...), **ne jamais oublier que l'eau est rare et précieuse...**

LIMITER L'IMPACT DES EAUX GRISES

Détergents, tensioactifs ou acides sont extrêmement nocifs pour la biodiversité. Des produits écologiques sont disponibles auprès des professionnels du nautisme, et tout aussi efficaces !

JE PENSE À faire vérifier que mon moteur respecte les normes de pollution, équiper mon bateau d'un système anti-rejet du carburant, limiter mes nuisances sonores.

GÉRER LES EAUX NOIRES

De plus en plus de bateaux sont équipés de **systèmes permettant de limiter les risques sanitaires** et de préserver la qualité de l'eau.

Se renseigner, auprès des capitaineries, sur **les points de collecte des eaux noires** dans les ports.



Privilégier des produits écolabellisés pour préserver l'environnement marin !

SUR TERRE OU EN MER JE TRIE MES DÉCHETS

Pour contribuer à la préservation du territoire, de nombreux ports proposent des points de collecte. La plupart des ports de la Région Sud ont obtenu le label "Port Propre".

À bord, je trie mes déchets et les rapporte sur le continent.



Les sacs plastiques sont responsables de l'étouffement de nombreux animaux, comme les tortues marines, cétacés et thons...

Ne les laissons pas dériver en mer.

LA (TRÈS) LONGUE VIE DES DÉCHETS ABANDONNÉS EN MER



PAPIER JOURNAL
2-4 SEMAINES



CIGARETTE
1-5 ANS

Un fléau en Méditerranée !
Jetons-les à la poubelle.



CANETTE EN ALUMINIUM
200-500 ANS



BOUTEILLE PLASTIQUE
400-1000 ANS



BOUTEILLE EN VERRE
1000 ANS - INDÉTERMINÉ

PÊCHE DE LOISIR

PÊCHE EMBARQUÉE, PÊCHE DU BORD ET PÊCHE SOUS-MARINE

LA PÊCHE DE LOISIR DANS LES EAUX DU PARC NATIONAL IMPLIQUE LA MESURE ET LE MARQUAGE DE CERTAINES ESPÈCES DE POISSONS

LE MARQUAGE

RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATOIRE

Arrêté du 17 mai 2011

Il consiste en l'ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale. Il doit être effectué dès la capture, pour lutter contre les reventes illégales.

Le marquage ne concerne pas l'activité "no kill" où les poissons doivent être relâchés.

CAUDALE ARRONDIE



CAUDALE BIFIDE INFÉRIEURE



CRUSTACÉS



TAILLE MINIMALE DE CAPTURE - TMC

Arrêté du 29 janvier 2013

Certaines espèces doivent respecter une **Taille Minimale de Capture (TMC)** pour être gardées. **Les poissons qui ne respectent pas les TMC doivent être remis à l'eau** dans les meilleures conditions possibles (retrait des hameçons et/ou coupe du fil de pêche).

HOMARD
TMC LT = Longueur Totale
LANGOUSTE
TMC LC = Longueur Céphalothorax

POISSONS



Longueur totale

THONNS



Longueur à la fourche



RAMASSAGE DES OURSINS

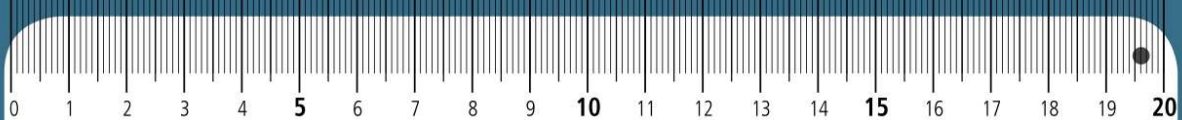
Strictement interdit du 16 avril au 31 octobre dans le Var - susceptible d'être modifié, se renseigner.

En pêche sous-marine ou en pêche à pied : 4 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour.

En pêche au moyen d'un navire de plaisance : 4 douzaines d'oursins par pêcheur et par jour, avec un maximum de 10 douzaines d'oursins par navire et par jour au-delà de deux personnes embarquées.

GABARIT OURSIN
Taille minimale de pêche


















5cm
hors piquants
























TAILLES MINIMALES DE CAPTURES (TMC)

Pour être à jour sur les dates d'ouverture de la pêche (thon, oursins, ...) et les conditions d'application **visitez le site** > www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

SANS MARQUAGE

ANCHOIS <i>Engraulis encrasicolus</i>  TMC 9cm	CERNIER COMMUN <i>Polyprion americanus</i>  TMC 45cm interdit en pêche sous-marine	CHINCHARD <i>Trachurus spp.</i>  TMC 15cm	CONGRE <i>Conger conger</i>  TMC 60cm	DORADE GRISE <i>Spondyliosoma cantharus</i>  TMC 23cm
MARBRÉ <i>Lithognathus mormyrus</i>  TMC 20cm	MERLU <i>Merluccius merluccius</i>  TMC 20cm	MOSTELLE <i>Phycis spp.</i>  TMC 30cm	PAGEOT ACARNE <i>Pagellus acarne</i>  TMC 17cm	PAGEOT ROSE <i>Pagellus bogaraveo</i>  TMC 33cm
PAGEOT ROUGE <i>Pagellus erythrinus</i>  TMC 15cm	ROUGET <i>Mullus spp.</i>  TMC 15cm	SAR À MUSEAU POINTU <i>Diplodus puntazzo</i>  TMC 18cm	 ESPADON <i>Xiphias gladius</i> Pêché > Relâché	
SARDINE <i>Sardina pilchardus</i>  TMC 11cm	SPARAILLON <i>Diplodus annularis</i>  TMC 12cm	SAR À TÊTE NOIRE <i>Diplodus vulgaris</i>  TMC 16cm	THON ROUGE <i>Thunnus thynnus</i> TMC 30kg ou 115cm Baguage obligatoire	

Illustrations © Jacques CENTELLES

<p>BONITE / PÉLAMIDE <i>Sarda sarda</i></p> 	<p>CHAPON <i>Scorpaena scrofa</i></p>  <p>TMC 30cm</p>	<p>DENTI <i>Dentex dentex</i></p> 	<p>DORADE CORYPHÈNE <i>Coryphaena hippurus</i></p> 	<p>DORADE ROYALE <i>Sparus aurata</i></p>  <p>TMC 23cm</p>
<p>LOUP <i>Dicentrarchus labrax</i></p>  <p>TMC 30cm</p>	<p>MAIGRE <i>Argyrosomus regius</i></p>  <p>TMC 45cm</p>	<p>MAQUEREAU <i>Scomber scombrus</i></p>  <p>TMC 18cm</p>	<p>PAGRE <i>Pagrus pagrus</i></p>  <p>TMC 18cm</p>	<p>SAR COMMUN <i>Diplodus sargus</i></p>  <p>TMC 23cm</p>
<p>SOLE <i>Solea spp.</i></p>  <p>TMC 24cm</p>	<p>HOMARD <i>Homarus gammarus</i></p>  <p>TMC-LT 30cm</p>	<p>LANGOUSTE <i>Palinurus elephas</i></p>  <p>TMC-LC 9cm</p>	<p>CERNIER COMMUN <i>Polyprion americanus</i></p>  <p>en pêchesous-marine</p>	
<p>MÉROU BRUN^(A) <i>Epinephelus marginatus</i></p> 	<p>MÉROU ROYAL^(A) <i>Mycteroperca rubra</i></p> 	<p>MÉROU GRIS^(A) <i>Epinephelus caninus</i></p> 	<p>GRANDE CIGALE^(C) <i>Scyllarides latus</i></p> 	<p>CORB^(B) <i>Sciaena umbra</i></p> 
<p>POULPE <i>Octopus vulgaris</i></p> <p>interdit du 1^{er} juin au 30 septembre tous types de pêche</p> 	<p>ARAIGNÉES GRAINÉES <i>Maja squinado</i></p> <p>(qui portent des oeufs) Interdites toute l'année tous types de pêche</p> 	<p>INTERDIT</p> <p>De vendre le produit de sa pêche.</p> <p>De pêcher à l'intérieur des ports, des zones réservées à la baignade et des zones militaires.</p>		

À MARQUER


INTERDITS

Arrêtés du
(A)23 décembre 2013
(B)20 décembre 2018
(C)20 décembre 2004

PÊCHE DE LOISIR

PÊCHE EMBARQUÉE, PÊCHE DU BORD ET PÊCHE SOUS-MARINE

La réglementation s'applique sur tout le territoire maritime du Parc national de Port-Cros, avec une réglementation spécifique pour les cœurs.



ENGINS AUTORISÉS POUR 1 BATEAU

- Des lignes grées, équipées dans l'ensemble de 12 hameçons maximum
- 2 palangres munies chacune de 30 hameçons maximum
- 2 casiers / 1 foëne (trident)
- 1 épuisette ou "salabre"
- 1 grapette à dents
- 3 moulinets électriques d'une puissance de 800 watts maximum chacun

AVANT DE PARTIR

Consulter les conditions météo.

Prévenir un proche de sa sortie, sa durée et de sa destination.

EN MER

Avoir un moyen de communication (VHF, téléphone portable).

Respecter les distances sécuritaires avec les pêcheurs professionnels, pêcheurs sous-marins, plongeurs, etc.

RÈGLEMENTATION CHASSE SOUS-MARINE

OBLIGATIONS

- Être âgé d'au moins 16 ans pour l'utilisation d'un fusil-harpon.
- Être assuré en responsabilité civile.
- Avoir un moyen de signalisation clair (bouée de surface et pavillon réglementaire).
- Pratiquer dans les heures légales du lever au coucher du soleil.

SÉCURITÉ

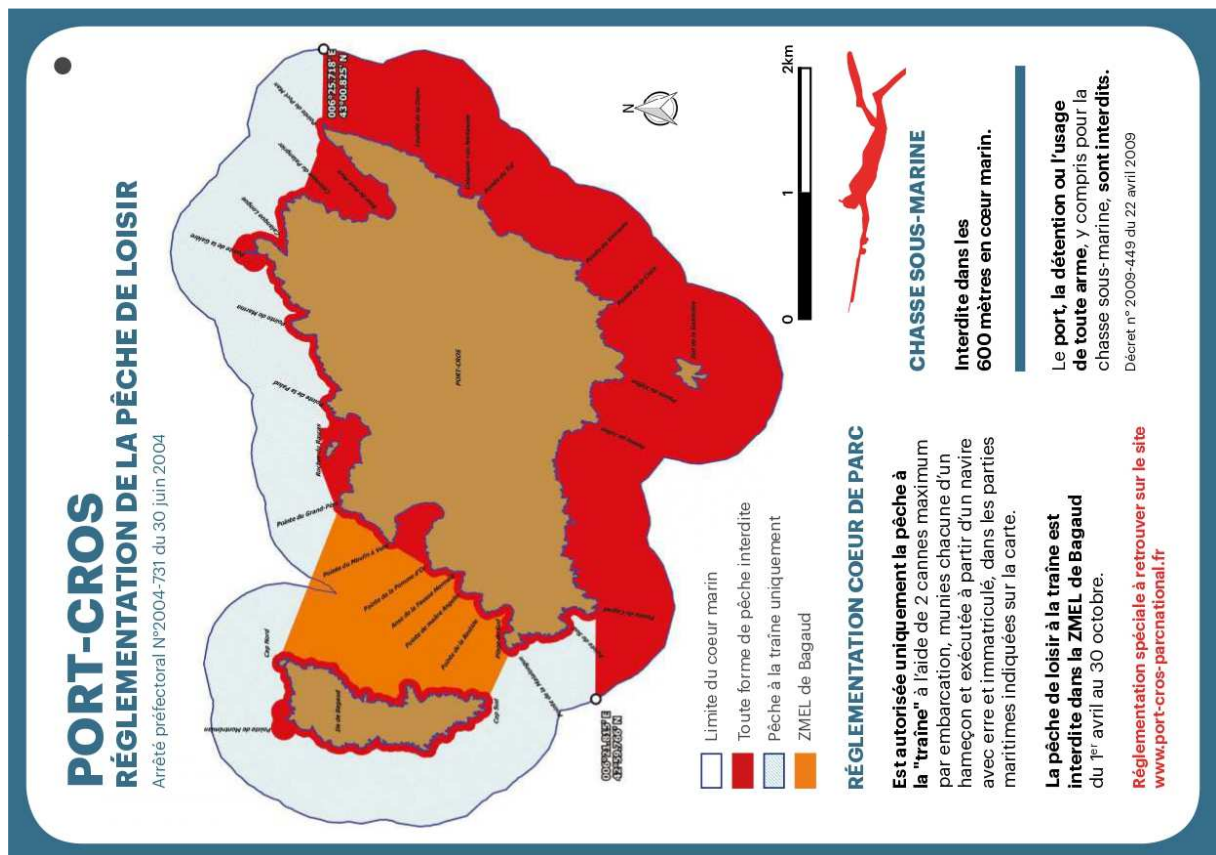
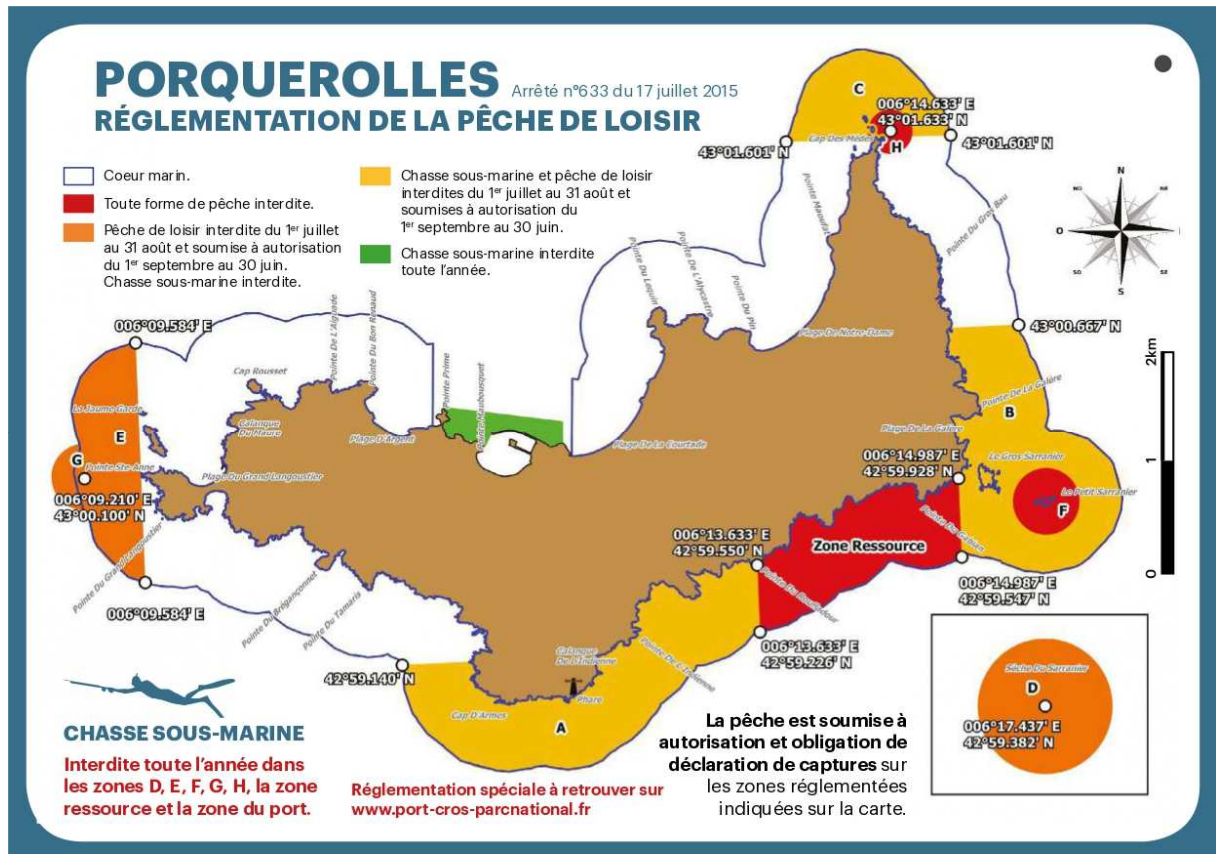
- Prudence et vigilance.
- Évitez de pêcher seul.
- Ne surestimez pas vos capacités.
- Connaitre les risques liés à cette pratique et à l'apnée.

INTERDICTIONS

- Approcher à moins de 150 m des navires ou engins de pêche professionnelle signalisés par un balisage réglementaire.
- Capter des animaux pris dans les engins ou filets d'autres pêcheurs.
- Utiliser un équipement respiratoire autonome et un foyer lumineux.
- Tenir un appareil spécial de pêche sous-marine chargé hors de l'eau
- Utiliser une foëne ou un appareil spécial pour la capture des crustacés.

Arrêtés Préfectoraux, N° 189/2017 et N° 196/2018

Arrêté R93-2016-09-06-003



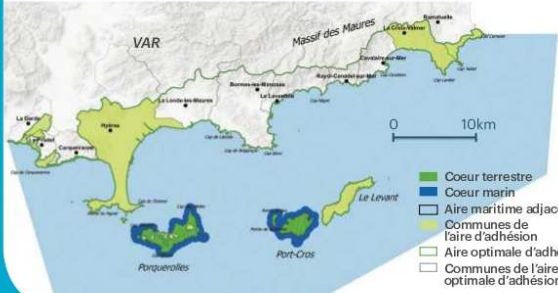
LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

ESPACE PROTÉGÉ TERRESTRE ET MARIN

Premier parc marin d'Europe, **né en 1963**, le **Parc national de Port-Cros** s'est agrandi en 2012 sur un espace bien plus vaste composé de :

- **Deux cœurs, Port-Cros et Porquerolles**, comprenant une bande maritime de 600m, bénéficiant d'une protection particulière et d'un encadrement réglementaire des activités en mer ;
- **Une aire maritime adjacente de 118 745 ha.**
- **5 communes ayant adhéré à la Charte.**

La Charte de territoire, issue de la concertation avec les acteurs locaux et entrée en vigueur en 2016, **constitue un outil de gestion et d'animation de ce nouveau territoire.** Elle définit les objectifs pour la protection du patrimoine des cœurs et les orientations pour le développement durable du territoire.



■ Cœur terrestre
■ Cœur marin
 Aire maritime adjacente
 Communes de l'aire d'adhésion
 Aire optimale d'adhésion
 Communes de l'aire optimale d'adhésion


CONSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROMOUVOIR DES ACTIVITÉS ÉCORESPONSABLES

Les missions des agents du Parc national


- Suivis scientifiques de la faune et de la flore
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Police de l'environnement
- Information aux visiteurs

IL EXISTE D'AUTRES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE. LÀ AUSSI, ÉCONAVIGUONS !


WWW.PORTCROS-PARCNATIONAL.FR



LE SANCTUAIRE PELAGOS



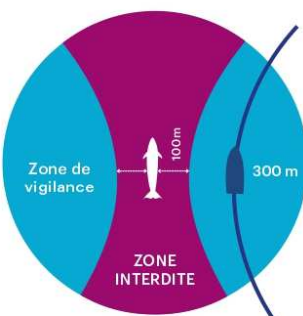
UN ESPACE UNIQUE



Cette **Aire marine protégée internationale de haute-mer**, dédiée à la **protection des mammifères marins**, est née en 1999 d'un accord entre la France, la Principauté de Monaco et l'Italie.

Le **Parc national de Port-Cros** assure l'animation de la partie française de Pelagos.

NAVIGATION ADAPTÉE



Observation conseillée **uniquement au-delà des 5 milles**

Rester parallèle à l'animal

Limiter la vitesse à **5 noeuds**

Éviter les changements brutaux de vitesse et de direction

NE PAS NOURRIR, TOUCHER OU NAGER AVEC LES CÉTACÉS.

ESPÈCES À OBSERVER

- dauphin bleu et blanc & dauphin commun
- grand dauphin
- dauphin de Risso
- globicéphale noir
- baleine à bec de cuvier
- cachalot
- rorqual commun

0 10m 22m

www.sanctuaire-pelagos.org

ANNEXE 4

OBSERVER LES OISEAUX MARINS

Plusieurs espèces d'oiseaux nichent ou hivernent dans le Parc national de Port-Cros. Ce sont toutes des espèces protégées.

GOÉLAND LEUCOPHÉE

Larus michahellis

Espèce très commune, au bec et pattes jaunes.



STERNE PIERREGARIN

Sterna hirundo

Cri traînant et sec. Elle est souvent posée sur des piquets.



GOÉLAND RAILLEUR

Chroicocephalus genei



CORMORAN HUPPÉ DE MÉDITERRANÉE

Phalacrocorax aristotelis desmarestii
Grand plongeur qui évolue dans l'eau et sèche au soleil sur les rochers.



MOUETTE RIEUSE

Chroicocephalus ridibundus

Se reconnaît à ses tâches noires au bout des ailes.

MOUETTE MÉLANOCÉPHALE

Ichthyaeetus melanocephalus
Taille supérieure à la Mouette rieuse. Ses ailes sont toutes blanches.

STERNE CAUGEK

Thalasseus sandvicensis

Plus grosse que la Sterne Pierregarin. Avant de plonger, son vol est stationnaire.



PUFFIN YELKOUAN

Puffinus yelkouan

Vol rapide et aux raz de surface de l'eau. Son bec est gris.



PUFFIN DE SCOPOLI

Calonectris diomedea

Son vol ressemble à celui du Puffin Yelkouan. On le reconnaît à son bec jaune.

OCÉANITE TEMPÊTE DE MÉDITERRANÉE

Hydrobates pelagicus melitensis

Ce tout petit oiseau vole au ras des vagues et donne parfois l'impression qu'il court sur la surface de l'eau.

GRAND CORMORAN

Phalacrocorax carbo

Comportement similaire au Cormorant huppé, sa tête dépasse de la surface de l'eau jusqu'à ce qu'il plonge pour se nourrir.

FAUCON PÉLERIN

Falco peregrinus

Rapace présent dans le Parc national de Port-Cros. Il vole très haut dans le ciel.



HÉRON CENDRÉ

Ardea cinerea

Vole lentement avec le cou replié en «S».



AIGRETTE GARZETTE

Egretta garzetta



TADORNE DE BELON

Tadorna tadorna

À observer près des lagunes.



FOU DE BASSAN

Morus bassanus

Plus grand oiseau marin de l'hémisphère nord, ses plongeurs sont spectaculaires.



Un oiseau impossible à confondre !



FLAMANT ROSE

Phoenicopterus roseus



PARTAGEZ VOS OBSERVATIONS !



Et contribuez à une meilleure connaissance des animaux marins !



RÉSEAU TORTUES DE MÉDITERRANÉE

Tel 06 64 79 54 23
www.lashf.org/rtmmf

MAMMIFÈRES MARINS, POISSONS, OISEAUX

Application OBSenMER
www.obsenmer.org/observations



SI VOUS OBSERVEZ DES MAMMIFÈRES ÉCHOUÉS OU À LA DÉRIVE

Ne touchez pas l'animal, il peut transmettre des maladies. Contactez le Réseau National d'Échouage (RNE), qui étudie les causes des décès et assure un suivi sanitaire des populations de mammifères marins.

05 46 44 99 10 - www.observatoire-pelagis.cnrs.fr